

COMMENT GERER MA PROPRIETE FORESTIERE ? l'ASLGF une solution parmi d'autres

Le bois, c'est un monde ! Quand un néophyte aborde ce domaine, il doit trouver ses propres réponses aux questions à venir : identifier mes parcelles sur le cadastre, facile, mais sur le terrain ? Quand couper et qui pour le faire ? Combien vaut mon bois ? Qui peut me renseigner ? Faut-il le vendre sur pied ou coupé en bord de route ? Et après cela, replanter ? Quoi et par qui ? Et combien cela coûte-t-il ? Y a-t-il des aides ? Pas simple du tout...

Bien sûr le CRPF (*Centre Régional de la Propriété Forestière : établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées*) est une première étape pour trouver les informations essentielles et un premier diagnostic mais il ne réalisera pas les coupes ou les travaux. Alors que faire ?

- Laisser ma forêt en déshérence ? C'est simple mais pas pour autant sans souci ne serait-ce que la question de ma responsabilité civile si un de mes arbres tombe sur autrui ou propage un incendie.
- Faire confiance au premier acheteur venu ? Et quand la coupe rase sera faite que ferais-je pour reconstituer ce patrimoine ou tout simplement contribuer au stockage de CO₂, à la filtration des eaux et à la lutte contre l'érosion des sols, etc...
- Faire appel à un prestataire ou organisme de gestion forestière ? Cette position responsable offre des variantes : coopérative forestière, expert ou gestionnaire indépendant
- Se regrouper en association syndicale libre de gestion forestière pour mutualiser les opérations et faire appel ensemble à un gestionnaire forestier professionnel.

Cette dernière solution a été choisie par l'ASLGF Forêt Agir Limousin parce qu'elle facilite les regroupements de propriétés petites ou morcelées et permet de faire appel collectivement à un professionnel de la gestion forestière (expert ou technicien).

Le Groupement de Développement Forestier Forêt Sud-Ouest Haute-Vienne (Association loi 1901 de propriétaires forestiers) et **le Centre régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine** vous invitent à une réunion qui aura pour thème la présentation de cette association de propriétaires, son fonctionnement, avec le témoignage de quelques adhérents et une visite de terrain....

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 6 Octobre 2023
Espace culturel des 2 Lions – 24 rue nationale – 87230 CHALUS

Programme

13h45 : accueil café

14h-15h : En salle, présentation rapide du fonctionnement de l'ASLGF

15h15 – 17h30 : visite de terrain sur la commune de Châlus (GF des Ourgeaux) en présence du gestionnaire forestier ARBOGEST

Merci d'indiquer votre participation par mail à gdf.fso87@gmail.com avant le 3/10/2023

Contact CRPF : Dominique Cacot tel 06 71 40 61 66 ou dominique.cacot@cnfpf.fr